

Initiatives ministérielles

routière. Cette remise vaudra encore jusqu'au 31 décembre 1990 au plus tard, en attendant la prétendue réforme de la taxe de vente. Le projet de loi renferme également certaines modifications de forme mineures relativement au fardeau de la preuve en vertu de la Loi sur l'accise en ce qui a trait à la fabrication de produits du tabac et aux peines prévues en cas de vente ou de possession illégale de produits du tabac.

Ce projet de loi prévoit également l'imposition d'une taxe de vente sur les détersifs à lessive. Nous n'obtiendrons certainement pas un gouvernement sans tache avec des stratégies comme celle qui taxe les détersifs. Il semble y avoir un tel nettoyage à faire en face que c'est bien le dernier produit que le gouvernement devrait taxer.

En somme, nous ne pouvons faire confiance au gouvernement en matière de fiscalité. Il est bien difficile d'imaginer qu'on ne puisse pas lui faire confiance. Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, c'est avec beaucoup de tristesse que je dois vous l'avouer.

Permettez-moi d'illustrer mon propos de quelques exemples. Tous ces projets nous sont présentés comme s'il s'agissait d'une remise en ordre du régime avant la réforme fiscale. Je vous rappelle quelques promesses que le gouvernement conservateur et plus particulièrement le ministre des Finances ont faites. J'invite celui-ci à me répondre tout à l'heure si je me trompe. Mais je crois qu'il ne relèvera aucune erreur. Il ne soufflera pas un mot.

Le 8 octobre 1988, il a dit au *Toronto Star*, un journal des plus sérieux: «En somme, la TPS ne servira pas à augmenter les recettes du gouvernement du Canada.» En d'autres termes, elle n'aurait aucune incidence sur les recettes.

Aux informations du vendredi 19 juin 1987, au réseau CTV, le ministre des Finances a déclaré: «Je répète que la deuxième phase de la réforme fiscale n'aura pas non plus d'incidence sur les recettes.» Vous vous souviendrez comme moi que le gouvernement a énoncé dans son livre blanc les modifications qu'il projetait de faire au moment de la deuxième étape de la réforme. Que disait-il au début de ce document? Il disait que cette proposition avait pour objectif de réduire le déficit public. Comment une taxe qui n'est censée n'avoir aucune incidence sur les recettes pourra-t-elle entraîner une plus grande réduction du déficit que ne le peut la taxe actuellement en vigueur? Depuis ce temps, le ministre des Finances ne m'a toujours pas dit comment il réussira ce tour de force. Je le mets au défi de me répondre. Il n'a répondu à

aucune des questions que je lui ai posées au cours des quinze dernières minutes.

M. Walker: Ça ne l'intéresse pas.

M. Boudria: Justement, ça ne l'intéresse pas. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui traite de taxes cachées, du genre qui fait sournoisement disparaître des emplois. C'est ce genre de taxe que comprend le projet de loi C-20. Si nous adoptons ce projet de loi, ce qui est peu probable, nous nous ferons les complices de la suppression d'autres emplois au Canada.

[Français]

Madame la Présidente, le ministre nous disait, le 18 juin 1987, au sujet de la visibilité de cette nouvelle TVA, et je cite:

La réforme de la taxe de vente éliminera la taxe cachée dans les prix payés par les consommateurs.

Et ceci est tiré des Débats de la Chambre des communes du 18 juin 1987.

Alors, le 22 juin 1989, quelque deux ans et quatre jours plus tard, et remarquez-bien ce que deux années peuvent faire, madame la Présidente. . . Vous remarquerez aussi qu'il y a eu des élections entre temps, mais cela a été une coïncidence. Je suis sûr que cela n'a pas influencé l'opinion du ministre.

Le ministre disait. . . et je suis content de voir mon collègue de Mégantic—Compton—Stantead (M. Gérin), de l'autre côté de la Chambre, et j'aurai quelque chose à lui dire tantôt. . .

M. Gérin: C'est pas ça que tu disais!

M. Boudria: Mais le 22 juin 1989 on nous disait, et je cite:

Or, selon les avis juridiques que nous avons obtenus, nous n'avons pas le droit de forcer un vendeur au détail à ajouter la taxe après coup ou à l'inclure dans le prix.

Une autre contradiction! Encore une fois, quand peut-on croire le gouvernement d'en face, madame la Présidente?

Moi, je vous dis que j'en suis arrivé à la conclusion, avec grande tristesse, dois-je ajouter, que l'on ne peut plus jamais croire le gouvernement d'en face, et que le peuple canadien s'est fait rouler par les conservateurs durant la dernière campagne électorale.

[Traduction]

Ce qui m'amène malheureusement à croire qu'il vaut mieux que le projet de loi C-20 soit rejeté. Je demande donc aux députés d'en face, à tous ceux qui peuvent faire preuve d'objectivité dans ce débat, de voter contre ce projet de loi parce qu'il fauchera sournoisement d'autres